

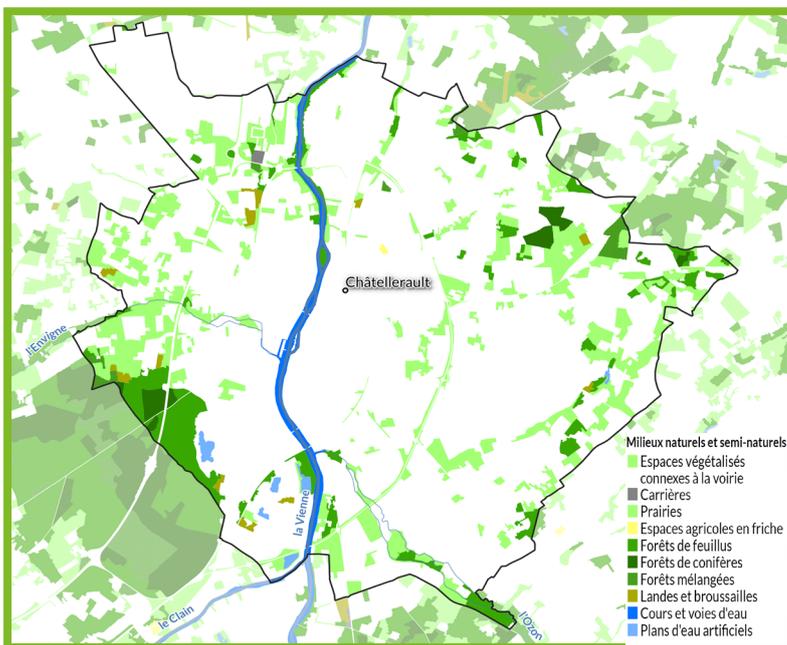


Commune de Châtelleraut

Département

86

Carte d'identité de la collectivité



© ARB N-A

Superficie du territoire : 51,95 km²

Nombre d'habitants : 32 057

Communauté d'agglomération du **Grand Châtelleraut**

Espaces protégés :

→ 2 Cours d'eau classés pour protéger la continuité écologique - Construction de tout nouvel ouvrage interdite : la Vienne (sur 8,48 km), le Clain (sur 0,59 km)

→ 4 Cours d'eau classés pour protéger la continuité écologique - Assurer ou rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments : l'Envigne (sur 2,88 km), l'Ozon (sur 4,39 km), la Vienne (sur 8,48 km), le Clain (sur 0,59 km)

→ 1 Site du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine : Vallée de la Vienne et du Clain

Politique « biodiversité » du territoire

L'engagement de la commune de Châtelleraut n'est pas nouveau.

En effet depuis 2010, la ville a souhaité s'engager dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts. L'entretien des espaces a ainsi été revu, l'abandon des produits phytosanitaires, la présence d'un fort patrimoine arboré et naturel, la traversée de la rivière, les différentes transformations des quartiers répondent aujourd'hui aux forts enjeux environnementaux et nous permettent ainsi d'asseoir notre politique de Nature en ville.

Après les années «minérales», le végétal reprend sa place pour le plus grand bonheur des habitants et de notre biodiversité.

La labellisation de la ville vient donc concrétiser ces efforts et va nous permettre de poursuivre et de mesurer notre adaptation au changement climatique en mettant en oeuvre :

- L' Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : l'objectif est de recenser la faune et la flore, en faisant appel à l'association Vienne Nature, et LPO, afin d'avoir une photo exhaustive de ce patrimoine jusqu'à maintenant trop peu répertorié.
- La renaturation d'une parcelle d'une surface totale de plus de 6000m² va permettre d'apporter de la fraîcheur en cœur d'îlot urbanisé. Seront plantés plus d'une trentaine d'arbres ainsi qu'une micro-forêt urbaine, favorisant la nature en ville. L'ensemble de l'espace sera engazonné et seront installés des mobiliers urbains de détente, de convivialité et de propreté afin de profiter de ces nouveaux sites ombragés.
- L'observation et la préservation des arbres sénescents.



Vue 3D du futur site renaturé de l'îlot De Laage

© Châtelleraut



Elaboration de l'ABC.

© Châtelleraut

Plan d'actions TEN

La commune de Châtelleraut a été reconnue pour les actions suivantes :

→ Réalisation d'un Atlas Communal de la Biodiversité (ABC)

Objectifs : Identifier et cartographier les enjeux patrimoniaux sur le territoire, dans la perspective d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; posséder des éléments de décision, permettant d'orienter les aménagements de l'espace urbain en faveur de la biodiversité ; préciser les menaces qui peuvent exister sur les espèces à enjeux ; actualiser la gestion différenciée des espaces verts en l'élargissant à l'ensemble des espaces publics permettant ainsi, de préserver et d'accroître la biodiversité sur les sites de la Collectivité.

→ Création de deux îlots de fraîcheur végétalisés, dans une perspective de trame verte urbaine locale

Objectifs : améliorer le cadre de vie des habitants ; connecter entre eux plusieurs espaces verts stratégiques ; améliorer et accroître la continuité écologique dans le quartier sud-Est et Centre de Châtelleraut.

→ Identification et préservation d'arbres refuges sénescents

Objectifs : préserver des gîtes à chiroptères ou tout autre espèce à enjeux tels que les rapaces nocturnes ; sensibiliser la population à l'utilité des arbres morts ; inciter l'appropriation citoyenne des méthodes plus naturalistes de gestion du patrimoine arboré, notamment sur l'espace public.

→ Sensibilisation, formation, communication visant à passer à l'action

Objectifs : sensibiliser les élus à l'ensemble des démarches «Biodiversité» en lien avec l'aménagement du territoire ; former et informer les techniciens sur la renaturation de sites et la gestion des arbres sénescents ; promouvoir auprès du grand public les actions de préservation du patrimoine arboré, la gestion responsable de la ressource en eau ou le rôle des insectes dans la nature ; sensibiliser les scolaires sur les enjeux de «biodiversité, préservation de la ressource en eau» avec le C.P.I.E. ; réaliser des animations sur la nature en ville, le rôle des insectes, la végétation spontanée, les arbres et notamment auprès de maisons de quartier.



Arbres sénescents

© Châtelleraut

Contact TEN



Christelle REVEL

Responsable Direction Biodiversité et Nature urbaine
Ville de Châtelleraut
christelle.revel@ville-chatelleraut.fr



Une action réalisée par l'ARB NA dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, avec le soutien financier de :

